

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1772

31 août 2010

SOMMAIRE

Aero Ré	85039	MSEOF Airport S.à r.l.	85026
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l.	85022	MSEOF Airport S.à r.l.	85026
Bracha S.A.	85040	MSEOF Bayerstrasse S.à r.l.	85027
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	85045	MSEOF Bayerstrasse S.à r.l.	85027
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	85010	MSEOF Luxury S.à r.l.	85028
CG Finance S.A.	85056	MSEOF Marengo I S.A.	85028
Hines - Moorfield Brindley 6 S.à r.l.	85026	MSEOF Stempelfabrik S.à r.l.	85028
Hines - Moorfield Brindley 9 S.à r.l.	85027	Natixis-Cape S.A.	85041
Intesa Sanpaolo Immobilière S.A.	85010	Natixis-Cape S.A.	85041
Masofema Holding S.A.	85013	Neckar S.à.r.l.	85039
Masofema S.A., SPF	85013	Neckar S.à.r.l.	85028
Medihold S.A.	85015	Nei Haus S.A.	85044
Mediplus s.à r.l.	85015	New Generation Sàrl	85045
Meridiam Infrastructure A2 S.à r.l.	85013	NewWorks Group S.A.	85042
MGP Dial S.à r.l.	85050	Nimie S.A.	85045
Middlesex Residential S.à r.l.	85013	Nitid S.à.r.l.	85048
Middlesex S.à r.l.	85013	No Limit International S.A.	85049
Middlesex Student Housing S.à r.l.	85014	Nontag S.à.r.l.	85040
Mileni Corp S.A.	85016	Nord Europe Private Bank	85040
Mileni Corp S.A.	85016	Norroy S.à.r.l.	85041
Mileni Corp S.A.	85021	One Distribution S.à r.l.	85029
Mileni Corp S.A.	85016	Oppidum	85021
Millcreek S.A.	85021	Optique New Look	85048
Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	85021	Orifarm S.A.	85049
ML Infrastructure Holdings S.à r.l.	85014	Paribus GRF II Sàrl	85050
ML Infrastructure Holdings S.à r.l.	85015	Paribus GRF I, SP Sàrl	85049
Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l.	85014	Pimco-World Bank Gemloc Fund	85056
Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l.	85014	Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A.	85045
Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l.	85015	SPP Real Estate S.A.	85016
Monte Rosa Opportunities, SICAV-SIF ...	85022	SPP Real Estate S.à r.l.	85016
Mowo s.à.r.l.	85022	The Delphi Investment Group Holdings SAH	85041
		Tiger Asset Management Holding S.à r.l.	85049

Intesa Sanpaolo Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.753.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 mai 2010, acte n°203 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2010089628/14.

(100099623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of May,

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Cargill International, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States, registered with the Secretary of State of Delaware, USA, under registration number 4778502, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka, Minnesota on 28 May 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder and represents the entire share capital of "Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150964, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by seven million, seven hundred and forty-one thousand, fifty-four United States Dollars (USD 7,741,054) from its current amount of two billion, two hundred and seventy-three million, five hundred and thirty-nine thousand, ninety-two United States Dollars (USD 2,273,539,092) up to two billion, two hundred and eighty-one million, two hundred and eighty thousand, one hundred and forty-six United States Dollars (USD 2,281,280,146) through the issue of seven million, seven hundred and forty-one thousand, fifty-four (7,741,054) new shares of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by seven million seven hundred and forty-one thousand fifty-four United States Dollars (USD 7,741,054) from its current amount of two billion two hundred and seventy-three million five hundred and thirty-nine thousand ninety-two United States Dollars (USD 2,273,539,092) up to two billion two hundred and eighty-one million two hundred and eighty thousand one hundred and forty-six United States Dollars (USD 2,281,280,146) through the issue of seven million seven hundred and fortyone thousand fifty-four (7,741,054) new shares of one United States Dollar (USD 1) each;

The seven million seven hundred and forty-one thousand fifty-four (7,741,054) new shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, aforementioned, at a total price of seven million seven hundred and forty-one thousand fifty-four United States Dollars (USD 7,741,054), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of twenty-seven (27) shares numbered 1 up to and including 27, having a par value of one hundred Euro (EUR 100), representing fifteen percent (15%) of the issued and outstanding shares of "Cargill Russia Holdings I B.V.", a private company with limited liability, having its statutory seat in Amsterdam, the Netherlands and with office address at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34386970.

The total fair net valuation of the contribution in kind allocated to the share capital of the Company is valued at seven million seven hundred and forty-one thousand fifty-four United States Dollars (USD 7,741,054), as evidenced by a valuation certificate dated 28 May 2010 and executed by two managers of the Company.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill Russia Holdings I B.V., and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a notarial deed passed in Amsterdam on 28 May 2010.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at two billion two hundred and eighty-one million two hundred and eighty thousand one hundred and forty-six United States Dollars (USD 2,281,280,146) United States Dollars consisting of two billion two hundred and eighty-one million two hundred and eighty thousand one hundred and forty-six (2,281,280,146) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Cargill International, Inc.», une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, Etats-Unis, sous le numéro 4778502 («l'Associé Unique»)

ici représentée par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Minnetonka, Minnesota, le 28 mai 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social de Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964, constituée selon acte notarié en date du 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné, le 25 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept millions sept cent quarante-et-un mille cinquante-quatre dollars américains (USD 7.741.054), afin de porter son montant actuel de deux milliards deux cent soixante-treize

millions cinq cent trente-neuf mille quatre-vingt-douze dollars américains (USD 2.273.539.092) à deux milliards deux cent quatre-vingt-un millions deux cent quatre-vingt mille cent quarante-six dollars américains (USD 2.281.280.146), par l'émission de sept millions sept cent quarante-et-un mille cinquante-quatre (7.741.054) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire d'instrumenter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions sept cent quarante-et-un mille cinquante-quatre dollars américains (USD 7.741.054), afin de porter son montant actuel de deux milliards deux cent soixante-treize millions cinq cent trente-neuf mille quatre-vingt-douze dollars américains (USD 2.273.539.092) à deux milliards deux cent quatre-vingt-un millions deux cent quatre-vingt mille cent quarante-six dollars américains (USD 2.281.280.146), par l'émission de sept millions sept cent quarante-et-un mille cinquante-quatre (7.741.054) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

Les sept millions sept cent quarante-et-un mille cinquante-quatre (7.741.054) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique susmentionné, pour un prix total de sept millions sept cent quarante-et-un mille cinquante-quatre dollars américains (USD 7.741.054), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en vingt-sept (27) parts sociales numérotées de 1 à 27 inclus, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100), représentant quinze pour cent (15%) du capital social de Cargill Russia Holdings I B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse principale à Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous la section B, numéro 34386970.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à sept millions sept cent quarante-et-un mille cinquante-quatre dollars américains (USD 7.741.054), tel que prouvée par un certificat de valorisation en date du 28 mai 2010 et exécuté par deux gérants de la Société.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill Russia Holdings I B.V., de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un acte notarié passé à Amsterdam, le 28 mai 2010.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux milliards deux cent quatre-vingt-un millions deux cent quatre-vingt mille cent quarante-six dollars américains (USD 2.281.280.146), représentée par deux milliards deux cent quatre-vingt-un millions deux cent quatre-vingt mille cent quarante-six (2.281.280.146) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ cinq mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C. CHARLES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juin 2010. Relation: EAC/2010/6462. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010091778/148.

(100102629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Meridiam Infrastructure A2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 138.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010089667/10.

(100098852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Middlesex Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.590.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°394 su 9 mars 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089669/15.

(100099363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Middlesex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.643.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°771 du 15 avril 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089671/15.

(100099351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**Masofema S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Masofema Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.027.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 mai 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} juin 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010089677/14.

(100098711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Middlesex Student Housing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.417.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°342 du 9 mars 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089672/15.

(100099353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 81.754,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2010089673/12.

(100099065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 81.754,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2010089674/12.

(100099066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

ML Infrastructure Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.669.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 22 septembre 2009

En vertu du contrat de transfert de parts sociales daté du 22 septembre 2009, l'associé ML Infrastructure Holdings Ltd a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, à ML Infrastructure Holdings LLC, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, New York, NY 10080.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2010.

Alexandra Petitjean

Gérant

Référence de publication: 2010089687/15.

(100099544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.754,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2010089675/12.

(100099068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Medihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 28.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
07/07/2010. Signature.

Référence de publication: 2010089678/10.

(100099139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Mediplus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3258 Bettembourg, 4, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg B 144.815.

Décision de l'associée unique

L'an deux mille dix, le six juillet,

Madame Evelyne NEY, demeurant à L-3258 Bettembourg, 4, rue Fernand Mertens, associée unique de la société MEDIPLUS S.à r.l. ayant son siège social à L-3258 Bettembourg, 4, rue Fernand Mertens, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, le 5 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 576 du 17 mars 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 144.815,

a déclaré que suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé signée en date du 05/07/2010, les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Madame Evelyne NEY, susvisée, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Le présent procès-verbal a été fait et dressé à Bettembourg, le 06/07/2010.

Evelyne NEY

L'associée unique

Référence de publication: 2010089679/21.

(100099439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

ML Infrastructure Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2010089686/11.

(100099063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Mileni Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 120.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010089680/10.

(100098967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Mileni Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 120.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010089681/10.

(100098968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Mileni Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 120.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010089682/10.

(100098970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**SPP Real Estate S.à r.l., Société Anonyme,
(anc. SPP Real Estate S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 149.381.

L'an deux mille dix, le vingt mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "SPP REAL ESTATE S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19/21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°149.381, constituée par acte de réalisation de scission reçu par le notaire soussigné en date du 10 septembre 2009, publié au mémorial C n. 2422 du 12 décembre 2009, page 116232.

L'assemblée est présidée par M. Dominique AUDIA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Manuela D'AMORE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'Assemblée choisit comme scrutateur M. Ubaldo MIGLIORATI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que la société n'a pas émis d'obligations.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en SPP REAL ESTATE S.à r.l.

2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et relative décharge, et nomination d'un ou de plusieurs gérants.

3. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.

4. Modification de la dénomination de «SPP REAL ESTATE SA» en «SPP REAL ESTATE Società a responsabilità limitata» et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, qui pourra être prorogée selon la loi en vigueur en Italie, et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«- La società ha per oggetto le seguenti attività:

- l'attività edilizia in proprio e per conto terzi e l'attività immobiliare in genere, con facoltà pertanto di acquistare, vendere, permutare e lottizzare terreni, di edificare fabbricati di qualsiasi tipo e destinazione, civili, commerciali, artigianali, industriali, agricoli, alberghieri, turistici, sportivi ecc., assumere e dare in locazione ed amministrazione immobili di qualsiasi tipo e destinazione e prestare servizi tecnici qualificati nel settore edile e immobiliare

- la preparazione, l'esecuzione, la consulenza tecnica nel campo dell'impiantistica industriale con specifico riferimento alla ricerca di materie prime e imballaggi alternativi agli attuali e alla conseguente realizzazione di nuovi prodotti;

- la realizzazione e la commercializzazione di progetti per l'automazione di metodi e sistemi di lavoro (software), la loro installazione e manutenzione su elaborati elettronici; l'applicazione di tali progetti per la prestazione di servizi amministrativi, contabili e gestionali ad imprese, enti e società.

Per il miglior conseguimento dell'oggetto sociale, la Società potrà compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, finanziarie, mobiliari ed immobiliari, di credito e bancarie attive e passive, (ad eccezione della intermediazione in valori mobiliari e delle altre attività regolate dalle Leggi n. 1 e n. 197 del 1991 e n.385 del 1993 e successive modifiche e integrazioni), ivi compresa l'assunzione di mutui ipotecari e/o fondiari. Potrà assumere, purché non in via prevalente rispetto alle altre attività e non nei confronti del pubblico, quote e partecipazioni anche azionarie in altre società od imprese o Consorzi d'Imprese aventi oggetto analogo, affine o connesso al proprio, e comunque nei limiti di cui all'art. 2362 C.C..

La società potrà infine accordare avalli e fidejussioni, anche a favore di terzi.».

5. Décharge à donner aux gérants démissionnaires et nominations statutaires.

6. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg.

7. Délégation de pouvoirs.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société SPP REAL ESTATE S.A., laquelle de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en SPP REAL ESTATE S.à r.l., sans toutefois changer ni l'objet ni le capital,

avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

Les statuts de la société SPP REAL ESTATE S.à r.l se lisent comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de SPP REAL ESTATE S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 100.000 (cent mille Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Suite à la transformation qui précède, le capital est détenu comme suit.

- 1) Intesa SanPaolo Trust Company Fiduciaria S.p.A.
- 2) Società Italiana di Revisione e Fiduciaria S.I.R.E.F. S.p.A. en abrégé SIREFID S.p.A. .

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010, savoir:

Administrateurs

Monsieur Ubaldo Migliorati, employé, né le 29 mars 1968 à Trieste (I), demeurant professionnellement au 19-21, Bld du Prince Henri à L-724 Luxembourg,

- Monsieur Antoine Mafrica, employé, né le 28 juillet 1968 à Thionville (F), demeurant professionnellement au 19-21, Bld du Prince Henri à L-724 Luxembourg,

- Monsieur Nicolas Firmin, employé, né le 26 avril 1986 à Tionville (I), demeurant professionnellement au 19-21, Bld du Prince Henri à L-724 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

La société "ComCo S.A." avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 112.813.

L'assemblée décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée décide de nommer comme gérant unique de la Société, Monsieur CASAMONTI AMERIGO, né à Roma, Italie, le 03/08/1946, résidant à Via Bettolo Giovanni 6, Roma, I-00195.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, de Luxembourg en Italie et plus spécialement Via Bettolo Giovanni n. 6, I-00195 Rome (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne,

sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la nationalité italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet décide

- de changer la dénomination de «SPP REAL ESTATE S.à r.l.» en «SPP REAL ESTATE Società a responsabilità limitata»
- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, qui pourra être prorogée selon la loi en vigueur en Italie
- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

“- La società ha per oggetto le seguenti attività:

- l'attività edilizia in proprio e per conto terzi e l'attività immobiliare in genere, con facoltà pertanto di acquistare, vendere, permutare e lottizzare terreni, di edificare fabbricati di qualsiasi tipo e destinazione, civili, commerciali, artigianali, industriali, agricoli, alberghieri, turistici, sportivi ecc., assumere e dare in locazione ed amministrazione immobili di qualsiasi tipo e destinazione e prestare servizi tecnici qualificati nel settore edile e immobiliare

- la preparazione, l'esecuzione, la consulenza tecnica nel campo dell'impiantistica industriale con specifico riferimento alla ricerca di materie prime e imballaggi alternativi agli attuali e alla conseguente realizzazione di nuovi prodotti;

- la realizzazione e la commercializzazione di progetti per l'automazione di metodi e sistemi di lavoro (software), la loro installation e manutenzione su elaborati elettronici; l'applicazione di tali progetti per la prestation de services amministrativi, contabili e gestionali ad imprese, entes et società.

Per il miglior conseguimento dell'oggetto sociale, la Società potrà compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, finanziarie, mobiliari ed immobiliari, di credito e bancarie attive e passive, (ad eccezione della intermediazione in valori mobiliari e delle altre attività regolate dalle Leggi n. 1 e n. 197 del 1991 e n.385 del 1993 e successive modifiche e integrazioni), ivi compresa l'assunzione di mutui ipotecari e/o fondiari. Potrà assumere, purché non in via prevalente rispetto alle altre attività e non nei confronti del pubblico, quote e partecipazioni anche azionarie in altre società od imprese o Consorzi d'Imprese aventi oggetto analogo, affine o connesso al proprio, e comunque nei limiti di cui all'art. 2362 C.C..

La società potrà infine accordare avalli e fidejussioni, anche a favore di terzi.”

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe. Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction, savoir Mr Casamonti Amerigo, précité.

L'assemblée décide ensuite de nommer comme gérants de la société transférée en Italie, les personnes suivantes:

- Monsieur CASAMONTI AMERIGO, né à Roma, Italie, le 03/08/1946, résidant à Via Bettolo Giovanni 6, Roma, cap 00195, code fiscal italien CSMMRG46M03H501X, Président du Conseil de Gérance, qui sera en charge pour trois exercices selon la loi Italienne.

- Monsieur PASQUINI RICCARDO né à Villa Basilica (LU), Italie, le 22/10/1946, résident à Lucca (LU), Via Francesco Parri 46, cap 55100, frazione Sant'Anna, code fiscal italien PSQR46R22L913G, Gérant, qui sera en charge pour trois exercices selon la loi Italienne.

- Monsieur PASQUINI GUIDO né à Villa Basilica (LU), Italie, le 06/04/1953, résident à Lucca (LU), Via Farnesi 322, cap 55100, frazione San Marco, code fiscal italien PSQGD53D06L913I, Gérant, qui sera en charge pour trois exercices selon la loi Italienne.

- Monsieur PASQUINI PIERGIORGIO né à Villa Basilica (LU), Italie, le 18/01/1942, résident à Capannori (LU), Via San Martino in Colle 19, cap 55012, frazione Gragnano, code fiscal italien PSQPGR42A18L913Q, Gérant, qui sera en charge pour trois exercices selon la loi Italienne.

- Monsieur PASQUINI ANTONIO né à Villa Basilica (LU), Italie, le 07/02/1941, résident à Lucca (LU), Via Iacopo della Quercia 60, cap 55100, code fiscal italien PSQNTN41B07L913E, Gérant, qui sera en charge pour trois exercices selon la loi Italienne.

Sixième résolution

L'assemblée décide, conformément à l'article 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Monsieur Mario STARITA, domicilié professionnellement au 19/21 bld du Prince Henri L-1724 Luxembourg afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Septième résolution

L'assemblée décide, de conférer tous pouvoirs aux personnes suivantes, agissant sous leur signature individuelle:

Monsieur Francesco Giovanni Giuseppe Nobili, né à Milan le 29 octobre 1962, domicilié professionnellement à Corso Europa n. 2, I-20122 Milano, code fiscal italien NBLFNC62R29F205T,

Monsieur Federico Innocenti, né à Moncalieri (TO) le 16 janvier 1974, domicilié professionnellement à Corso Europa n. 2, I-20122 Milano, code fiscal italien NNCFR74A16F335P

Madame Guenda Bailo, née à Firenze le 13 février 1985, domicilié professionnellement à Corso Europa n. 2, I-20122 Milano, code fiscal italien BLAGND85B53D612X,

Afin qu'ils passent et signent tous actes nécessaires ou utiles à l'exécution matérielle de l'opération délibérée. En particulier, mandat leur est donné de procéder au dépôt auprès un notaire italien des documents demandés à ce sujet, dûment authentifié et, le cas échéant, apostillé selon la convention de l'Aia, avec la faculté de les modifier sur demande des autorités compétentes pour l'inscription du présent acte dans le registre des entreprises italien, en consentant expressément à ce que l'inscription se fasse en plusieurs actes

En général l'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Rome.

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises de Rome.

Déclaration pro fisco:

L'assemblée décide que le transfert de siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 3.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. AUDIA, M. D'AMORE, U. MIGLIORATI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2010, LAC/2010/23160: Reçu douze euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juin 2010.

Référence de publication: 2010092111/240.

(100102082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Mileni Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 120.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010089683/10.

(100098971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Millcreek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 129.667.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089684/12.

(100098744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

EXTRAITS

Lors du Conseil d'Administration du 21 mai 2010 Monsieur Hiroshi MINAGAWA a été nommé Administrateur du Conseil d'Administration et ce à compter du 21 mai 2010.

Lors du Conseil d'Administration du 28 juin 2010, Monsieur Taihei YUKI a démissionné de sa fonction de Président et d'Administrateur du Conseil d'Administration, Monsieur Masashi OKA et Monsieur Koji KAIHOTSU ont démissionné de leur fonction d'Administrateur. Monsieur Tatsuo WAKABAYASHI a été nommé Président et Administrateur du Conseil d'Administration. Monsieur Takami ONODERA et Monsieur Toru MATSUDA ont été nommés Administrateurs du Conseil d'Administration.

Ces démissions et nominations sont effectives à compter du 28 juin 2010.

L'adresse professionnelle de tous les administrateurs susvisés est la suivante: 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010089685/21.

(100099391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Oppidum, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.881.

Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Pour Oppidum

Référence de publication: 2010089713/11.

(100098786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Monte Rosa Opportunities, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.227.

Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour Monte Rosa Opportunities, SICAV-SIF

Référence de publication: 2010089688/12.

(100098798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Mowo s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 111, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 5.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOWO S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010089689/12.

(100098994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.665.

In the year tow thousand and ten, on the twenty-fourth of June,

Before Us, Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and entered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, Section B, under number B 109680, acting through its sole director Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and entered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, Section B, under number B 105335,

hereby represented by Mrs Simone Schmitz, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 June 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, having a share capital of 12,500 EUR, incorporated by a deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on 17 December 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 181 on 23 January 2008 (the "Mémorial C") and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under number B 134665.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of four million Euro (EUR 4,000,000) and to issue one hundred sixty thousand (160,000) new shares, each share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed share capital increase.

2. To accept the subscription of one hundred sixty thousand (160,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l. and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind (the "Contribution")

3. To authorise Mrs Simone Schmitz or Ms Mara Schwager to state the abovementioned capital increase before a Luxembourg notary, inter alia to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, and

4. To authorise Mrs Simone Schmitz or Ms Mara Schwager to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C, with power to sign any documents, delegate under her own responsibility the present power of attorney to another representative, consent to the above on behalf of the principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

First resolution

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of four million Euro (EUR 4,000,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares, each share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) to four million twelve thousand five hundred Euro (EUR 4,012,500) divided into one hundred sixty thousand five hundred (160,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and to issue one hundred sixty thousand (160,000) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to one hundred sixty thousand five hundred (160,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mrs. Simone Schmitz, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l., by virtue of the proxy referred to hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l. for one hundred sixty thousand (160,000) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to one hundred sixty thousand five hundred (160,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and to accept payment in full of each of these shares by the conversation into capital of principal of the interest bearing loan (constitutive of unquestionable and immediately payable claims) of an amount of four million Euro (EUR 4,000,000) which has been granted by Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l., to the Company (the "Contribution in Kind").

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l. acting through its duly authorized attorney in fact declared that there exists no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company

Proof of the existence and the ownership of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l. , of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The single partner, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the subscription and payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting in the Contribution in Kind and to allot one hundred sixty thousand (160,000) new shares to Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l.

Third resolution

The single partner resolves to amend the first paragraph of article 6 of the article of incorporation of the Company. The first paragraph of article 6 of the articles of incorporation shall now read as follows:

"Art. 6. Issued capital. The issued capital of the Company is set at four million twelve thousand five hundred Euro (EUR 4,012,500.-) divided into one hundred sixty thousand five hundred (160,500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The single partner resolves to authorise Mrs Simone Schmitz or Ms Mara Schwager to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial C with power to sign any documents, delegate under his own responsibility the present power of attorney to another representative, consent to the above on behalf of the Principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand one hundred euro (3.100.- EUR).

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF

the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Par devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg),

A COMPARU:

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109680, agissant par son gérant unique, Bouwfonds European Real Estate Fund Services Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 105335,

représentée par Madame Simone Schmitz, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 22 juin 2010, laquelle sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

La comparante est l'associée unique de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) (la "Société"), constituée par acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 181 du 23 janvier 2008 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 134665.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4,000,000.-) et émettre cent soixante mille (160,000) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposé.

2. Accepter la souscription de cent soixante mille (160,000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-), chacune par Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l. et accepter la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature (l' "Apport en Nature").

3. Autoriser Mme Simone Schmitz ou Mlle Mara Schwager à faire constater l'augmentation de capital décrite ci-dessus par devant notaire et à modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Autoriser Mme Simone Schmitz ou Mlle Mara Schwager à procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C, à signer tout document et à déléguer sous sa responsabilité la présente procuration, à consentir à ce qui est décrit ci-dessus au nom du comparant, et de manière générale à accomplir tout ce qui semble utile ou nécessaire.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4,000,000) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à quatre millions douze mille cinq cents euros (EUR 4,012,500.-) divisé en cent soixante mille cinq cents (160,500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-) et d'émettre cent soixante mille (160,000) nouvelles parts sociales, de manière à porter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) à cent soixante mille cinq cents (160,500), chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposé.

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenue Madame Simone Schmitz, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire dûment autorisée de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l. en vertu de la procuration susvisée.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l. cent soixante mille (160,000) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), et libérer intégralement la totalité de ces parts sociales par un apport en nature de quatre millions d'euros (EUR 4,000,000), consistant en la conversion en partie de capital d'un prêt avec intérêts (constitutifs de créances certaines, liquides et exigibles) lequel a été accordé par Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l. à la Société (l' "Apport en Nature").

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l., agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé, a déclaré qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Les preuves de l'existence et de la propriété par Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l. de l'Apport en Nature ont été rapportées au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature correspondant à l'Apport en Nature et d'attribuer les cent soixante mille (160,000) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) à Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société. Le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

"Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à quatre millions douze mille cinq cents euros (EUR 4,012,500.-) divisé en cent soixante mille cinq cents (160,500) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes les parts sociales ayant été intégralement libérées."

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'autoriser Mme Simone Schmitz ou Mlle Mara Schwager à procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C, à signer tout document et à déléguer sous sa responsabilité la présente procuration, à consentir à ce qui est décrit ci-dessus au nom du comparant, et de manière générale à accomplir tout ce qui semble utile ou nécessaire.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement trois mille cents euros (3.100.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010. LAC/2010/28286. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091747/192.

(100102630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

MSEOF Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089690/10.

(100098874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

MSEOF Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.680.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 22 juin 2010

Il résulte des résolutions adoptées par l'associée unique de la Société à Luxembourg le 22 juin 2010 qu'il a été décidé de:

réélire Ernst & Young, dont le siège social est situé au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et étant enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 47.771, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant le jour de la prochaine approbation des comptes annuels de la Société par le(s) associé(s).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010089691/19.

(100099469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Hines - Moorfield Brindley 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.954.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 29 juin 2010

En date du 29 juin 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Hines International Fund Management LLC de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 juin 2010;

- de nommer HGR International Investment Manager LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, County of Newcastle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4839606, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Le conseil de gerance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Kenneth MacRae, gérant de catégorie A
- Monsieur HGR International Investment Manager LLC, gérant de catégorie A
- Monsieur Graham Sidwell, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Hines - Moorfield Brindley 6 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010090025/25.

(100099670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

MSEOF Bayerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089692/10.

(100098869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

MSEOF Bayerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.161.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.897.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 25 juin 2010

Il résulte des résolutions adoptées par l'associée unique de la Société à Luxembourg le 25 juin 2010 qu'il a été décidé de:

réélire Ernst & Young, dont le siège social est situé au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et étant enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 47.771, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant le jour de la prochaine approbation des comptes annuels de la Société par le(s) associé(s).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010089693/19.

(100099462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Hines - Moorfield Brindley 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.955.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 29 juin 2010

En date du 29 juin 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Hines International Fund Management LLC de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 juin 2010;

- de nommer HGR International Investment Manager LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, County of Newcastle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4839606, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Kenneth MacRae, gérant de catégorie A
- Monsieur HGR International Investment Manager LLC, gérant de catégorie A
- Monsieur Graham Sidwell, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.
Hines - Moorfield Brindley 9 S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2010090026/25.

(100099677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

MSEOF Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089694/10.

(100098868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

MSEOF Marengo I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089695/10.

(100098877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

MSEOF Stempelfabrik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089696/10.

(100098872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Neckar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.900.

La Société a été constituée suivant acte par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°410 du 24 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089697/15.

(100099361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

One Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 154.397.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of July.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

One Distribution Cayman L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Ltd., PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under the number MC-42027 and hereby represented by its General Partner Bowline Holdings, L.L.C., a company governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Ltd, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy dated 11 July 2010, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "One Distribution S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be established into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, and the presence or representation of at least one Class A and one Class B Manager, as the case may be.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference initiated out of Luxembourg or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a sett-

lement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 1st of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s). The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting. An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
One Distribution Cayman L.P., represented by Bowline Holdings, L.L.C., its General Partner	12,500	EUR 12,500
Total:	12,500	EUR 12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately 1,200.-EUR.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2011.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following person as Manager for a unlimited period:

- Mr. Jeffrey Mark Drazan, a US citizen, born in New York (United States of America) on 18 September 1958 and with address at, 800 Concar Drive, Suite 100, San Mateo, CA 94402, United States of America..

2. Resolved that the registered office shall be at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze juillet,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

One Distribution Cayman L.P., un limited partnership constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Ltd., PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, enregistré auprès du Registre des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro MC-42027 et représenté par son Associé-Gérant Bowline Holdings, L.L.C., une société constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Ltd., PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans,

représentée par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration en date du 11 juillet 2010, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "One Distribution S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède. Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérant de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction et la présence ou la représentation d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées. Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 1^{er} Juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire. L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs. Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le (s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
One Distribution Cayman L.P., représenté par Bowline Holdings, L.L.C., son Associé-Gérant	12.500	EUR 12.500
Total:	12.500	EUR 12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200.-EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2011

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à un (1) et nomination de la personne suivante comme Gérant pour une durée illimitée:

- M. Jeffrey Mark Drazan, citoyen des Etats-Unis d'Amérique, né à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 18 septembre 1958 et ayant son adresse à, 800 Concar Drive, Suite 100, San Mateo, CA 94402, Etats-Unis d'Amérique.

2) Fixation du siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.KOCH, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31183. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099214/588.

(100111030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Aero Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 51.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010089833/9.

(100099915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Neckar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.900.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°410 su 24 février 2006.

Les comptes annuels consolidés de la Sociétés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089698/15.

(100099378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Nontag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Nontag S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nontag S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010089699/13.

(100099087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Bracha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.041.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 05 juillet 2010, que:

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur François WINANDY, en sa qualité d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de l'élection, en qualité de nouvel Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016 de:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de la réélection, en qualité d'Administrateurs de la société de:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010091309/26.

(100099687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Nord Europe Private Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 14.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Guillaume Bricka / Philippe Verdier

Responsable juridique / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010089702/12.

(100099279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Norroy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 548.675,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 93.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Norroy S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Norroy S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010089703/13.

(100099100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Natixis-Cape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 85.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089704/10.

(100098880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

The Delphi Investment Group Holdings SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.232.

Les actionnaires du THE DELPHI INVESTMENT GROUP HOLDINGS SAH qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 18 juin 2010 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté la démission de Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Ont désigné Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange Monsieur Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, demeurant à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur Daan Martin, demeurant à Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, Belgique, comme administrateurs de la société pour 6 ans. Ses mandats expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2016.

THE DELPHI INVESTMENT GROUP HOLDINGS SAH

Signature

Référence de publication: 2010089788/19.

(100098730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Natixis-Cape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 85.137.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la Société le 28 juin 2010

1. L'Assemblée a décidé de réélire aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2010:

Administrateurs A:

- Monsieur Vincent Goy, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Madame Evelyne Etienne, demeurant au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Administrateurs B:

- Monsieur Jean de Séverac, demeurant au 5-7, rue de Montessuy, F-75340 Paris;

- Madame Emmanuelle de Roux, demeurant au 5-7, rue de Monttessuy, F-75340 Paris.

2. L'Assemblée a décidé de réélire Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010089705/23.

(100099457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

NewWorks Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 64.955.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of June.

Before us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of NewWorks Group S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg) on 28 May 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 644 of 11 September 1998, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 64955 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg of 26 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1425 of 23 July 2009.

The Meeting was opened at 3 p.m. by Mr. Jean-Michel Schmit, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary of the Meeting, Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting, Ms. Elisa Faraldo, lawyer with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted and unanimously approved by the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to enact the following:

(i) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. To appoint Mr. Amaury Eloy as liquidator of the Company;
3. To determine the remuneration and the powers to be given to the liquidator;
4. Miscellaneous.

The Chairman stated that:

II) the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by each shareholder are shown on an attendance list which, signed by the members of the bureau of the Meeting, the proxyholder of the represented shareholders and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies, signed *in variatur* by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that shareholders, representing forty-six thousand seven hundred and seventy eight (46,778) shares of the total capital of the Company of forty-nine thousand eight hundred and ninety three (49,893) shares, are present or represented at the Meeting. The Shareholders have been formally convened to this Meeting by registered mail sent on 31 May 2010. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

IV) After deliberation, the Meeting then adopted, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolved to appoint Mr. Amaury Eloy, born on 6 December 1967 in Crépy-en-Valois (France) with professional address at 49, boulevard d'Autueil, F-92100 Boulogne, France, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation. The Liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may decide to distribute advances on the liquidation profits provided that all the funds necessary for the payment of the debts of the Company have been deposited on an escrow account.

The Liquidator may also sell and contribute the assets of the Company to other companies.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may under his own responsibility delegate for the duration set by him to one or more persons such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions. The Meeting resolved to approve the remuneration of the Liquidator as agreed between the parties concerned.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 1.000.-

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith, that on request of the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individuals, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de NewWorks Group S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résident à Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg), le 28 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 644 du 11 septembre 1998, ayant son siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64955 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg le 26 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1425 le 23 juillet 2009.

L'Assemblée a été présidée par M. Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président a désigné comme secrétaire de l'Assemblée, M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élit aux fonctions de scrutatrice Mme. Elisa Faraldo, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi composé a été unanimement approuvé par l'Assemblée. Ensuite, Monsieur le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approuver la dissolution de la Société et la mise en liquidation de la Société;
2. Approuver le nomination de Mr. Amaury Eloy comme liquidateur de la Société;
3. Déterminer des pouvoirs conférés au liquidateur ainsi que sa rémunération;
4. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par le mandataire en question, par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le président a déclaré que:

III) la liste de présence démontre que les actionnaires détenant quarante-six mille sept cent soixante dix huit (46,778) actions sur les quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-treize (49,893) actions du capital social sont présents ou représentés. Les actionnaires déclarent avoir été convenus à l'Assemblée par lettre recommandée envoyée en date du 31 mai 2010. L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement prendre voter sur tout l'agenda.

IV) après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté, chaque fois unanimement, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de la dissolution de la société et de sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer M. Amaury Eloy, né le 6 décembre 1967 à Crépy-en-Valois (France) demeurant professionnellement au 49, boulevard d'Auteuil, F-92100 Boulogne, France comme liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera de pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut décider de distribuer des avances sur les boni de liquidation à la condition que toutes les sommes nécessaires pour le paiement des dettes de la Société soient consignées.

Le Liquidateur peut également vendre et faire l'apport de l'avoir social de la Société dans d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à une ou plusieurs personnes des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

L'Assemblée a décidé de rémunérer le Liquidateur tel que convenu entre les parties concernés.

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait aux individus comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. SCHMIT; A. KOCH; E. FARALDO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25835. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092017/139.

(100102118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Nei Haus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstooss.

R.C.S. Luxembourg B 65.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 1^{er} juillet 2010.
Martine WEINANDY
Notaire

Référence de publication: 2010089707/12.

(100098660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

New Generation Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 40.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW GENERATION SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010089708/12.

(100098976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Nimie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 32.362.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 19 juin 2009

- L'assemblée accepte la nomination au poste de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA demeurant 53, rue de la Libération L-3511 Dudelange jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2010 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme
Karl LOUARN / Joeri STEEMAN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010089709/14.

(100099085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 4.229.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 juin 2010

L'assemblée propose la nomination de Monsieur Aly Karius, demeurant 18, rue de la Fontaine, L-5414 Canach au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert Maitry décédé. Son mandat prendra fin en même temps que celui des autres administrateurs lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR Société Luxembourgeoise de Téléphonie
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA
Signature

Référence de publication: 2010089759/16.

(100099516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

“Cargill International, Inc.”, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, USA, under registration number 4778502, (the “Sole Shareholder”)

here represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka, Minnesota on 28 May 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder and represents the entire share capital of “Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150964, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the “Company”). The articles of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by sixteen million two hundred and sixty-four thousand seven hundred and fifty-six United States Dollars (USD 16,264,756) from two billion two hundred and eightyone million two hundred and eighty thousand one hundred and forty-six United States Dollars (USD 2,281,280,146) up to two billion two hundred and ninety-seven million five hundred and forty-four thousand nine hundred and two United States Dollars (USD 2,297,544,902) through the issue of sixteen million two hundred and sixty-four thousand seven hundred and fifty-six (16,264,756) new shares of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by sixteen million two hundred and sixty-four thousand seven hundred and fifty-six United States Dollars (USD 16,264,756) from two billion two hundred and eighty-one million two hundred and eighty thousand one hundred and forty-six United States Dollars (USD 2,281,280,146) up to two billion two hundred and ninety-seven million five hundred and forty-four thousand nine hundred and two United States Dollars (USD 2,297,544,902) through the issue of sixteen million two hundred and sixty-four thousand seven hundred and fifty-six (16,264,756) new shares of one United States Dollar (USD 1) each;

The sixteen million two hundred and sixty-four thousand seven hundred and fifty-six (16,264,756) new shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder aforementioned, at a total price of sixteen million, two hundred and sixty-four thousand, seven hundred and fifty-six United States Dollars (USD 16,264,756), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of twenty-seven (27) shares numbered 1 up to and including 27, having a par value of one hundred Euro (EUR 100), representing fifteen percent (15%) of the issued and outstanding shares of Cargill Russia Holdings II B.V., a private company with limited liability, having its statutory seat in Amsterdam, the Netherlands and with office address at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34387087.

The total fair net valuation of the contribution in kind allocated to the share capital of the Company is valued at sixteen million two hundred and sixty-four thousand seven hundred and fifty-six United States Dollars (USD 16,264,756), as evidenced by a valuation certificate dated 28 May 2010 and executed by two managers of the Company.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill Russia Holdings II B.V, and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a notarial deed passed in Amsterdam on 28 May 2010.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at two billion two hundred and ninety-seven million five hundred and forty-four thousand nine hundred and two United States Dollars (USD 2,297,544,902) consisting of two billion two hundred

and ninety-seven million five hundred and forty-four thousand nine hundred and two (2,297,544,902) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cargill International, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l’Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secrétaire d’Etat du Delaware, Etats-Unis, sous le numéro 4778502 («l’Associé Unique»)

ici représentée par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privée donnée à Minnetonka, Minnesota le 28 mai 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d’Associé Unique représentant l’intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964, constituée suivante acte notarié en date du 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné, le 28 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante a revu l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de seize millions deux cent soixante-quatre mille sept cent cinquante-six dollars américains (USD 16.264.756), afin de porter son montant actuel de deux milliards deux cent quatre-vingt-un millions deux cent quatre-vingt mille cent quarante-six dollars américains (USD 2.281.280.146) à deux milliards deux cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quarante-quatre mille neuf cent deux dollars américains (USD 2.297.544.902), par l’émission de seize millions deux cent soixante-quatre mille sept cent cinquante-six (16.264.756) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale d’un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l’article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l’ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire d’instrumenter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société à concurrence de seize millions deux cent soixante-quatre mille sept cent cinquante-six dollars américains (USD 16.264.756), afin de porter son montant actuel de deux milliards deux cent quatre-vingt-un millions deux cent quatre-vingt mille cent quarante-six dollars américains (USD 2.281.280.146) à deux milliards deux cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quarante-quatre mille neuf cent deux dollars américains (USD 2.297.544.902), par l’émission de seize millions deux cent soixante-quatre mille sept cent cinquante-six (16.264.756) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale d’un dollar américain (USD 1) chacune;

Les seize millions deux cent soixante-quatre mille sept cent cinquante-six (16.264.756) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l’Associé Unique susmentionné, pour un prix total de seize millions deux cent soixante-quatre mille sept cent cinquante-six dollars américains (USD 16.264.756), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d’apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en vingt-sept (27) parts sociales numérotées de 1 à 27 inclus, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100), représentant quinze pour cent (15%) du capital social de Cargill Russia Holdings II B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse principale à Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous la section B, numéro 34387087.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à seize millions deux cent soixante-quatre mille sept cent cinquante-six dollars américains (USD 16.264.756), tel que prouvée par un certificat de valorisation en date du 28 mai 2010 et exécuté par deux gérants de la Société.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill Russia Holdings II B.V., de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un acte notarié passé à Amsterdam le 28 mai 2010.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme deux milliards deux cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quarante-quatre mille neuf cent deux dollars américains (USD 2.297.544.902), représentée par deux milliards deux cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quarante-quatre mille neuf cent deux (2.297.544.902) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C. CHARLES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juin 2010. Relation: EAC/2010/6464. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010092494/149.

(100102699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Nitid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Nitid S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nitid S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010089710/13.

(100099089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Optique New Look, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 55.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIQUE NEW LOOK
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010089714/13.

(100098998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

No Limit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.494.

—
RECTIFICATIF

Cette mention rectificative annule et remplace la version déposée antérieurement le 13 novembre 2009 sous le No: L090174360.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010089711/13.

(100098780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Orifarm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.645.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010089715/10.

(100099138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Tiger Asset Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 80.562.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre siégeant en matière commerciale, a ordonné la liquidation de la société TIGER ASSET MANAGEMENT HOLDING Sàrl, ayant eu son siège social à L-2324 LUXEMBOURG, 4 av. J.-P. Pescatore.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Pierre FELTGEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg avant le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme
Maître Pierre FELTGEN
Liquidateur

Référence de publication: 2010089783/18.

(100099238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Paribus GRF I, SP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.377.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 Juin 2010

1. La démission de M. Rüdiger KIMPEL en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.

2. M. Jesse Grant HESTER, administrateur de sociétés, né le 29 août 1976 à St. Peter Port (Guernsey), domicilié professionnellement à Golden Sands 5, Flat 5111, Mankhol, Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance en 2016.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Paribus GRF I, SP SARL
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089720/17.

(100099215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Paribus GRF II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.378.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 Juin 2010

1. La démission de M. Rüdiger KIMPEL en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.

2. M. Jesse Grant HESTER, administrateur de sociétés, né le 29 août 1976 à St. Peter Port (Guernsey), domicilié professionnellement à Golden Sands 5, Flat 5111, Mankhol, Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance en 2016.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Paribus GRF II SARL
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089721/17.

(100099165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

MGP Dial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.367.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of July.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) The company MGP Europe (Lux) III S.à r.l. having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 129066;

hereby represented by Mrs Delloula Aouinti, professionally residing in Luxembourg, in her capacity as manager of MGP Europe (Lux) III S.à r.l.

Such representative, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability (société à responsabilité limitée), (the "Articles of Association") which she declares to establish as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby forms a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period. The formation is to be effective as of the date of the Articles of Association.

Art. 4. The Company's denomination shall be "MGP Dial S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) parts of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 7. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs of the Partners may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company.

Art. 10. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

Decisions are taken at a majority of votes.

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, each Manager can bind the Company by his/ her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies, filing of tax returns) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR 15,000.- (or equivalent in any other currency). In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 11. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 12. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 14. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 15. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 16. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realised or unrealised capital losses.

Art. 18. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners who will relinquish their powers and remuneration as Partners of the Company.

Art. 19. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2011.

Subscription and Payment

The shares have been fully paid up by MGP Europe (Lux) III S.à r.l. by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at 950 Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named partner took the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 3 (three).

2. Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mrs. Delloula Aouinti, company secretary, born in Villerupt (France) on 4th April 1979, with professional address at L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal;

- Ms. Joanne Fitzgerald, deputy group company secretary, born in Waterford (Ireland) on 11th March 1979, with professional address at L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal;

- Mr. Mark James Terry, general finance manager, born in Arawa (United Kingdom) on 10th January 1977, with professional address at 60 Sloane Avenue, SW3 3XB London, United Kingdom.

3. The Company shall have its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le treize juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MGP Europe (Lux) III S.à r.l. , une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129066, ici valablement représentée par Madame Delloula Aouinti, résidant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de gérante de la société MGP Europe (Lux) III S.à r.l.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de bien immobiliers mais aussi la gestion de bien immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La constitution sera effective à partir de la date de ces Statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «MGP Dial S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établie dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Ni les créanciers ou les héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration ou de déclaration fiscale) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15,000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise). Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transaction peut être aussi

délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 11. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 12. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 16. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

Disposition spéciale

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

MGP Europe (Lux) III S.à r.l.	500 parts sociales
TOTAL	500 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 950,- €.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Delloula Aouinti, secrétaire générale, née à Villerupt (France), le 4 avril 1979, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal;

- Mademoiselle Joanne Fitzgerald, deputy group company secretary, née à Waterford (Irlande), le 11 mars 1979, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal;

- Monsieur Mark James Terry, directeur général financier, née à Arawa (Royaume-Uni), le 10 janvier 1977, demeurant professionnellement 60 Sloane Avenue, SW3 3Xb Londres, Royaume-Uni;

3. Le siège social de la Société est établi à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. AOUINTI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31191. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098277/318.

(100109901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Pimco-World Bank Gemloc Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.316.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire en date du 16 juin 2010, sont renommés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011:

Joseph Vincent MCDEWITT

Jeffrey SARGENT

Craig Allen DAWSON

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 July 2010.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2010089733/20.

(100098945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

CG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.234.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010089942/9.

(100099971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.